

Conseil Consultatif Communal des Aînés de la Commune de Watermael-Boitsfort (CCCA)

Plan d'action 2015-2016

Le 1 mars 2015

Art. 21 du Règlement d'ordre intérieur (ROI) : « Le CCCA dresse un rapport de ses activités et un plan d'action qu'il transmet au Conseil Communal pour le 1er mars de l'année qui suit l'exercice écoulé »

Pour que le plan d'action soit le plus pertinent possible, il doit correspondre aux missions du CCCA et notamment s'orienter sur « les besoins » (ROI Art. 2) et « les aspirations et les droits » (ROI Art. 3.3) des aînés.

Le CCCA mènera une **enquête** auprès de et avec la population aînée de Watermael-Boitsfort afin que celle-ci puisse exprimer ses souhaits et priorités et ainsi orienter l'action du CCCA.

L'organisation de cette enquête demandera des efforts conséquents (mise sur pied des groupes de parole, etc.) et les résultats ne seront pas disponibles avant plusieurs mois.

En attendant, le CCCA s'attellera aux activités et à la poursuite des résultats énoncés dans le tableau qui suit. Ils sont présentés par rapport aux missions du CCCA (cf articles 2 et 3 du ROI) :

Missions – buts à poursuivre	Activités envisagées et résultats souhaités
Art. 2 - Le CCCA a pour mission de débattre des enjeux communaux afin de fournir au Conseil communal ou au Collège des Bourgmestre et Échevins des recommandations pour développer des politiques qui tiennent compte des besoins des aînés.	Le CCCA étudiera au préalable les dossiers communaux intéressant les aînés afin de pouvoir, le cas échéant, produire des avis pertinents en temps utile pour les Conseils Communaux, auxquels les membres effectifs assisteront à tour de rôle.
Art. 3.1 - examiner la situation des aînés tant du point de vue moral, matériel que culturel	L'enquête, déjà évoquée en début de ce rapport, sera inspirée par l'approche Ville amie des aînés (VADA) et rencontrera les aînés et les acteurs de terrain via des groupes de parole.
Art. 3.2 - contribuer à la valorisation des aînés dans la société et tendre à	Une brochure, produite par le CCCA, présentant les opportunités de

leur intégration effective dans la vie communautaire	valorisation (au niveau de la mobilité, les loisirs, l'habitat, la santé, etc.) sera distribuée en mars 2015 sous forme d'encart dans le « 1170 ».
Art. 3.3 - faire connaître les aspirations et les droits des aînés	<p>Les résultats de l'enquête (voir plus haut Art. 3.1) seront discutés avec la population aînée de la commune afin de définir avec elle comment et avec quelles priorités leurs aspirations et droits peuvent être promus.</p> <p>Le « 1170 » sera systématiquement utilisé pour informer les aînés et les inviter à réagir, notamment en utilisant l'adresse mail du CCCA :</p> <p>cccawbgavs@gmail.com</p>
Art. 3.4 - guider le Conseil communal sur les questions relatives aux politiques et programmes de la commune qui ont une incidence sur la vie des aînés	<p>Voir Art. 2.</p> <p>Les avis produits par le CCCA seront disponibles sur le site internet de la commune, sous la rubrique « Participation ». Lien http://watermael-boitsfort.be/fr/commune/participation/conseil-consultatif-communal-des-aines</p>
Art. 3.5 - assurer un rôle fédérateur entre les activités, les initiatives et associations qui ont pour objet de répondre aux attentes spécifiques des aînés et éventuellement initier des activités et projets innovants	<p>La brochure (voir plus haut Art. 3.2) devrait y contribuer. Voir également : la concertation évoquée sous le tableau.</p> <p>Organisation d'une conférence ADMD (Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité) avec l'Échevinat de la Santé (en mai 2015).</p> <p>Le projet d'un goûter senior favorisant les rencontres est à l'étude avec l'Echevinat de la Vie Sociale.</p>
Art. 3.6 - évaluer l'efficacité des politiques et pratiques de la commune qui concernent particulièrement les	Cette question sera incluse dans l'enquête (voir plus haut Art. 3.1).

aînés	
-------	--

Pour réaliser ce plan, le CCCA continuera sa **concertation** avec ces nombreux acteurs œuvrant pour et avec les aînés que sont le Bourgmestre, les Échevinats, le CPAS, la Commission 3ème âge, la Commission sociale (Coupole), le personnel de la commune, les associations rayonnant sur Watermael-Boitsfort, les CCCA d'autres communes, la Coordination des Associations de Seniors (CAS), des experts du monde universitaire.

La concertation avec le « Gemeenschapscentrum Watermaal-Bosvoorde » (WABO) sera intensifiée.

Le CCCA mènera régulièrement une **réflexion interne** sur l'efficacité et la pertinence de son action. Cette réflexion portera notamment sur son statut et sur l'étendue de son mandat. Comment par exemple répondre aux **demandes** invitant le CCCA à organiser (participer à) un projet innovant ?

Ce plan a été produit par le secrétaire, la présidente et les membres effectifs et transmis au Conseil Communal le 01 mars 2015. Merci à tous. Les questions sont les bienvenues. Prière de les adresser à cccawbgavs@gmail.com